

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de REICHSTETT
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne décharge interne PRR, 395 chemin départemental 37 sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **REICHSTETT** :

**Ancienne décharge interne PRR
n°67SIS06673.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **REICHSTETT**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

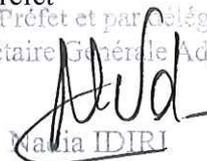
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le

10 JAN. 2019

Le Préfet
Pour le Préfet et par déléguation
La Secrétaire Générale Adjointe


Natalia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06673
Nom usuel	Ancienne décharge interne PRR
Adresse	395 chemin départemental 37
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	REICHSTETT - 67389
Caractéristiques du SIS	L'ancienne décharge interne non aménagée, dénommée « La banane », est une excavation naturelle au sud-ouest de l'usine, vers la sortie du trafic fer, qui a été utilisée entre 1963 et 1990.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	<p>L'ancienne décharge interne non aménagée, dénommée « La banane », est une excavation naturelle au sud-ouest de l'usine, vers la sortie du trafic fer, qui a été utilisée entre 1963 et 1990.</p> <p>La décharge a servi à stocker :</p> <ul style="list-style-type: none">- des déchets de génie civil (bétons, réfractaires, enrobés...etc.),- des résidus de coke lors des nettoyages des unités de viscoréductions,- des catalyseurs usés au cobalt/molybdène des unités Claus (unité de désulfuration),- des résidus de soufre- des terres souillées au fuel. <p>Des investigations en 1992 ont permis d'estimer le volume de déchets à environ 31200 m³, répartis en trois zones.</p> <p>Zone 1 :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 600 m³ provenant essentiellement de l'arrêt de 1990,- 11 000 m³ situés entre le niveau rue 25 et le niveau du sol. <p>Zone 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">- 14 000 m³ situés entre le niveau rue 25 et le niveau naturel du sol. Cette zone était en 1992, déjà envahie par la végétation. Elle contient des résidus de bitume, fioul et catalyseur des unités Claus. <p>Zone 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 600 m³ situés entre le niveau rue 25 et le niveau naturel du sol. <p>Etude</p> <ul style="list-style-type: none">- Diagnostic initial – étape A et évaluation simplifiée des risques. URS France. Août 2000.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0216	http:// basol.developpement-durable.gouv.fr/ fiche.php?page=1&index_sp=67.0216
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	0067.06318	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Les parcelles 349 et 350 sont concernées en totalité, la parcelle 351 est concernée pour une petite superficie (voir scan du plan joint).

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1051897.0 , 6849537.0 (Lambert 93)

Superficie totale 174658 m²

Perimètre total 3860 m

Liste parcellaire cadastral

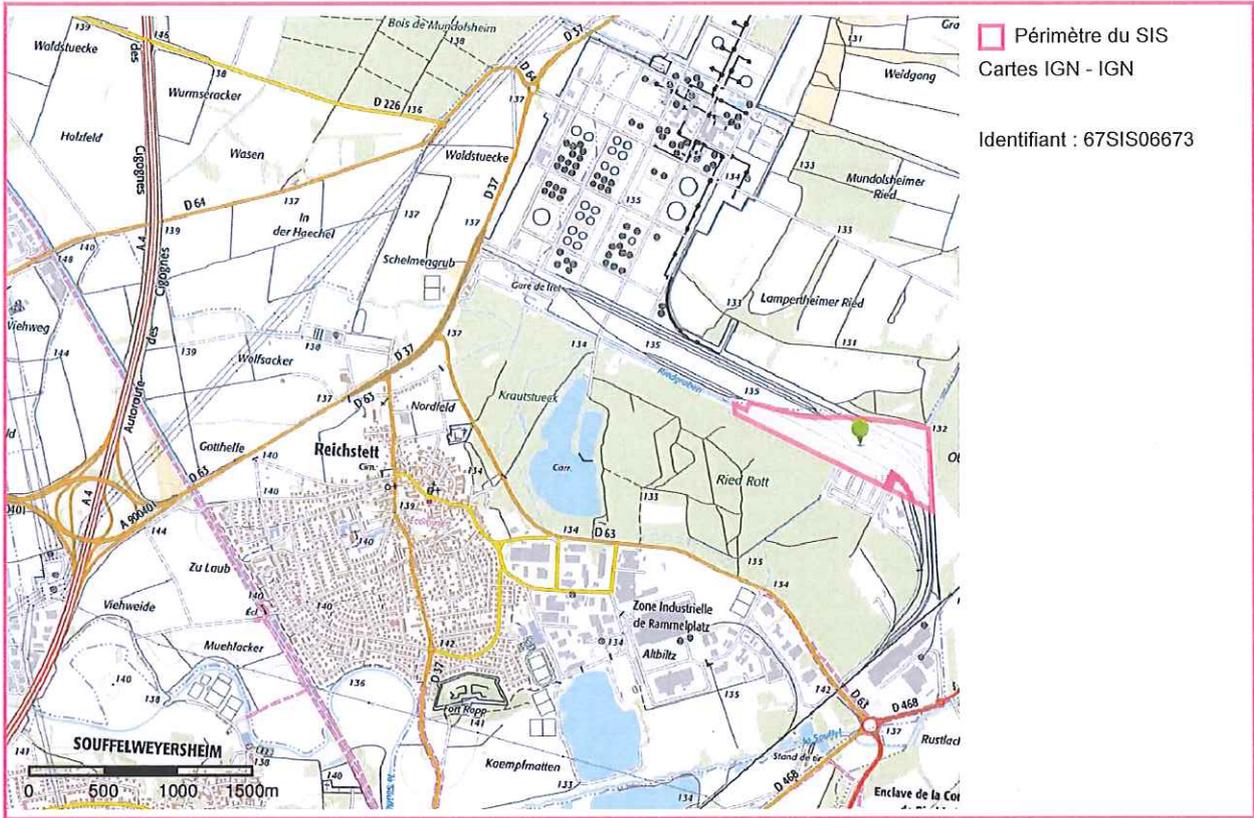
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
REICHSTETT	07	349	19/01/2018
REICHSTETT	07	350	19/01/2018
REICHSTETT	07	351	19/01/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan décharge PRR banane	Plan schématique des trois zones de décharge	Oui

Cartographie



Préfecture de Strasbourg

vu { pour être annexé
à l'arrêté de ce jour



le Préfet délégué
Nadia IDRI